

L'organisation des « Ateliers de la concertation »

Un dialogue multi-acteur, pour construire ensemble un projet de territoire partagé

Le Code de l'Environnement prévoit que le **GIP** élabore le projet de charte du parc national en concertation avec, notamment, les acteurs consultés sur l'avant-projet (plus de 200).

L'objectif : proposer fin 2009 le contenu de la charte et les éléments du décret de création du futur parc. Le projet de charte sera ensuite soumis à consultation locale avant l'enquête publique, la libre adhésion des communes et l'approbation de l'État en 2010.

● Informer & Concerter

Réunions spécifiques

L'agriculture, la pêche, la chasse, les intercommunalités, les chambres consulaires...

Rencontres territoriales



Ateliers thématiques

● Réunions publiques

A la demande des communes et en co-organisation

● Permanences au GIP

Deux demi-journées par mois

● Site Internet

Le plus interactif possible

● Lettre d'information électronique

Le plus souvent possible

● Organisation des usages en mer

Co-construire les propositions de mesures et les modalités de leur application



● Organisation des usages à terre

Co-construire les propositions de mesures et les modalités de leur application



● Organisation de la gestion

Proposer les modalités institutionnelles des partenariats



● Connaissance des patrimoines - Caractère

Construire, valoriser et diffuser la connaissance et le caractère des territoires



● Solidarité territoriale - Aire Optimale d'Adhésion

L'articulation du projet de développement durable avec les politiques d'aménagement



La place des ateliers thématiques dans la concertation :

5 ateliers thématiques regroupant 5 types d'acteurs

(élus, représentants de l'Etat, associations, professionnels et scientifiques), dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement.

Plusieurs des séances de travail par atelier (maximum 30 personnes), pour proposer les objectifs et mesures qui pourront figurer dans la future charte.

Une réflexion enrichie par les autres temps de dialogue (réunions territoriales ou publiques, rencontres bilatérales, permanence au GIP, site internet ...).